

LES FORMATIONS AU G.A.P

Quelques principes :

1) En lien avec la loi et les règlements, nos formations sont fondées sur la recherche de la sécurité pour tous. Les décisions du Directeur de Plongée et des encadrants mettent en avant cet aspect. Cela entraîne des contraintes inévitables :

Limitation du nombre de plongeurs, décision d'adapter, voire d'annuler la plongée en fonction de caractéristiques du milieu, de contraintes techniques, et du niveau réel des plongeurs...

2) Traditionnellement au GAP, « la saison de plongée » se déroule entre mai et octobre, il y est effectué les plongées d'exploration.

Le reste du temps (avant et après saison) est généralement dédié aux formations théoriques et pratiques.

3) Depuis 1956, le GAP est attaché à former des plongeurs de tous niveaux aux conditions que nous trouvons dans notre région. Cela implique une formation spécifique, avec des différences notables, des besoins parfois plus étendus que ceux que vous trouverez sous des latitudes plus clémentes.

4) Dans des conditions définies (participation aux frais, contraintes de calendrier, disponibilités de l'encadrement), la durée des formations est variable et conditionnée par la progression des acquisitions.

L'obtention d'un brevet n'est donc jamais garantie, même si l'ensemble des formateurs s'applique à ce que chacun réussisse selon ses possibilités.

5) Dans le cadre sportif et associatif qui est le nôtre, tous les adhérents sont des bénévoles. L'ensemble du staff, tous les encadrants, donnent leur temps pour faire partager leur passion du monde aquatique. Ils ne peuvent être soumis aux modes de fonctionnement et aux contraintes des structures commerciales.

6) La participation à une formation au GAP nécessite de la part des demandeurs une implication et une assiduité régulière et soutenue. Des absences répétées, étendues, pourraient ne pas permettre l'obtention du brevet poursuivi.

Je soussigné _____ reconnais avoir lu, compris, et accepté ces règles de fonctionnement.